

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE
ATELIERS MÉDICIS
VILLE DE CLICHY-SOUS-BOIS
VILLE DE MONTFERMEIL

Appel à candidatures

**CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE
(CLĒA)**

Résidence-mission : création artistique et jeunesse
Clichy-sous-Bois/Montfermeil

2022

**ATELIERS
MÉDICIS**

Clichy
Sous-Bois
envie d'avenir


Montfermeil


**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des Affaires culturelles
d'Île-de-France

I) PRÉSENTATION DU DISPOSITIF CLÉA ET DU PROJET ATTENDU

Le CLÉA est un dispositif de résidences-missions artistiques organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur des habitants des villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil.

Cet appel à candidatures s'adresse à des artistes ou des équipes artistiques résidant en France, sans limite de disciplines (architecture, arts visuels, nouveaux médias, cinéma, danse, écriture, musique, patrimoine, photographie, théâtre, cirque, performance...). La réussite de la résidence-mission repose sur la pleine disponibilité des artistes et leur expertise dans la conduite de leur projet artistique.

Ces résidences reposent sur trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : l'expérience artistique, la pratique culturelle et le partage des savoirs.

Pour les artistes sélectionnés, il s'agira de s'engager dans une démarche d'expérimentation et de transmission autour de la création artistique, donnant à voir et à comprendre la recherche qui les anime ainsi que les processus qu'ils ou elles mettent en œuvre. L'enjeu est moins celui de la production d'une œuvre, que de l'expérience mise en commun.

Les résidences-missions, développées avec les Villes de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil, s'inscrivent dans les activités des Ateliers Médicis. Elles participent de la coopération territoriale et se déroulent au service de la rencontre avec tous les publics. Ces résidences permettent de déployer des projets sur l'ensemble du territoire de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil en relation étroite avec le tissu associatif, les structures éducatives, culturelles, sociales et socioculturelles de la Ville.

Comme les années précédentes, les projets s'adressent en priorité aux jeunes de 12 à 25 ans, individuellement ou via des groupes constitués, toutefois, pour cette édition, une attention particulière sera portée sur les projets favorisant l'intergénérationnel.

L'artiste ou l'équipe artistique est invité-e à s'exprimer à travers une ou plusieurs disciplines artistiques dans un ou plusieurs lieux du territoire et/ou dans l'espace public selon les protocoles de son choix. Cette année, nous nous serons particulièrement vigilants aux projets musicaux.

Le CLÉA s'appuie sur trois axes clés :

- 1) La rencontre des publics avec les artistes et l'accès aux œuvres artistiques et culturelles

La rencontre avec les artistes et l'accès aux œuvres vise à former les regards et développer l'esprit critique et l'ouverture à l'autre. L'idée est de proposer des outils permettant à chacun de devenir autonomes dans leurs pratiques culturelles ou artistiques. Le CLÉA repose donc sur une forte implication des lieux culturels de référence présents sur le territoire et de l'ensemble des partenaires mobilisant les publics.

2) L'ancrage territorial

Ce dispositif s'articule avec les projets et les démarches existants sur le territoire, tels que les différents programmes développés par les Ateliers Médicis et les Villes (artistes en résidence, projets des services, événements culturels...). Il permet d'organiser la mobilité et la mixité des publics et de renforcer la coopération culturelle entre les différents partenaires.

3) La présence artistique

Le dispositif implique une présence pleine disponibilité de la part de l'artiste ou de l'équipe artistique durant les 6 mois de la résidence-mission.

II. LES ENJEUX DU CLÉA

- Défendre le rôle qui peut être celui de l'artiste comme catalyseur de sensibilités, développeur d'imaginaires, incitateur à porter sur le monde un regard singulier ;
- Favoriser la mobilité et la mixité des publics ou participants des projets et donc du dialogue citoyen ;
- Participer de la mise en place des démarches d'éducation artistique sur un territoire ;
- Contribuer à réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et aux équipements culturels.

III. LE DÉPLOIEMENT D'UNE RÉSIDENCE-MISSION

À l'issue de la sélection et la préparation de la résidence-mission, celle-ci se développe sur une durée de 6 mois, selon trois phases :

1) Une phase d'appropriation du territoire (janvier/février)

Accompagnés par les équipes des Ateliers Médicis et des Villes, ainsi qu'avec les acteurs culturels, artistiques et sociaux du territoire, les artistes co-construisent le projet qu'ils vont mener. Celui-ci se déroule essentiellement sur le hors-temps scolaire. Les référents du dispositif CLÉA auront pour mission d'identifier dans chacune des deux villes, en lien avec les artistes ou collectif, les réseaux opportuns pour le bon déroulement du projet.

2) Un temps consacré à l'action artistique (de mars à juin)

L'artiste ou l'équipe artistique retenu(e) et les équipes de professionnels préalablement rencontrés se retrouvent afin de construire une forme d'action artistique à mener en direction des participants ou publics cibles.

Les interventions artistiques peuvent être variées mais doivent répondre à un projet artistique commun porté par l'artiste ou l'équipe artistique.

3) La diffusion, tout au long de la période de la résidence-mission

Nul habitant du territoire concerné n'est censé ignorer la présence de l'artiste ou du collectif résident et de sa production artistique. Les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent donc à rendre visible autant que possible auprès de la population les démarches de l'artiste résident. Ceux-ci sont invités à mobiliser les modes et canaux traditionnels d'information, communication ou de diffusion et à mettre à disposition les ressources pour et avec le projet de la résidence-mission.

IV. TERRITOIRES ET PUBLICS

1) Présentation du territoire de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil

Clichy-sous-Bois, commune de 30 000 habitants est une ville jeune, dynamique et multiculturelle dont 80% du territoire est en Zone Urbaine Sensible (ZUS). 40 % de ses habitants ont moins de 20 ans, plus de cent nationalités sont représentées et font de Clichy-sous-Bois une ville riche et active. Cependant, le territoire est fortement enclavé avec un déficit d'entreprises. Avec un Projet de Rénovation Urbaine qui transforme le Haut Clichy de façon spectaculaire, la ville poursuit son projet de rénovation urbaine en une Opération de Requalification des COpropriétés Dégradées (ORCOD) dans le quartier du Bas Clichy. Ces chantiers coïncident avec l'arrivée du T4 en 2020 et celle du métro du Grand Paris dont la mise en service est prévue à l'horizon 2024.

La ville doit également son dynamisme à son tissu associatif (près de 150 associations), à la participation active de ses partenaires à la vie locale et à la richesse de sa programmation culturelle qui reflète une volonté forte de la municipalité de mener, malgré les difficultés économiques actuelles, une politique culturelle ambitieuse, outil d'une meilleure cohésion sociale. La ville a inauguré son théâtre, l'Espace 93 Victor Hugo, en 1987. Depuis, ce lieu culturel emblématique du territoire a développé une programmation riche et diversifiée (près de 85 représentations par saison) ainsi que des actions culturelles en direction du public scolaire et des publics empêchés, et des dispositifs hors les murs tels que le théâtre d'appartement. Le conservatoire de musique et de danse Maurice Ravel (accueillant 600 élèves), la bibliothèque Cyrano de Bergerac et le chapiteau de la Fontaine aux Images (compagnie théâtrale partenaire) participent également du rayonnement culturel de la commune.

Montfermeil, commune de 27000 habitants, située à 15 kilomètres de Paris, en banlieue Est, possède un patrimoine architectural riche de remarquables monuments tels que le Château des Cèdres, le Musée du travail (une collection qui présente plus de 6000 outils des métiers d'autrefois) et le Moulin du Sempin (dernier moulin à vent du Département). Le nom Montfermeil est resté fameux depuis son évocation dans Les Misérables de Victor Hugo. Le Domaine Formigé est le centre des arts et accueille une médiathèque, une ludothèque et le service culturel qui propose des cours d'arts plastiques ainsi que des cours de langues. Montfermeil dispose également d'une école municipale de musique et d'une école municipale de danse. Fortement engagée dans une dynamique de développement territorial du Nord-Est et de la métropole du Grand

Paris, la ville est au carrefour de grands projets en termes d'aménagement du territoire (Tramway T4, Gare du Grand Paris Express –L16). En outre, la ville bénéficie depuis 2004 d'un Plan de rénovation urbaine qui a totalement modifié son paysage urbain. Le développement de l'attractivité de la ville s'appuie également sur une offre culturelle renforcée, de proximité et de qualité : le spectacle du Son & Lumière et le défilé Cultures et Création, en particulier.

Les Villes de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil ont engagé une collaboration depuis plusieurs années déjà sur le plan culturel. Les deux villes ont participé notamment à la mise en œuvre du Contrat territoire lecture et du dispositif hors les murs « les ateliers nomades », initié par le musée du quai Branly, établissement public national partenaire depuis 2014.

Les Villes de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil sont toutes deux, aux côtés de l'État et des autres collectivités, parties prenantes et partenaires des Ateliers Médicis.

2) Présentation des Ateliers Médicis

Situés à Clichy-sous-Bois/ Montfermeil, les Ateliers Médicis s'attachent à faire émerger des voix nouvelles, diverses, originales, et à accompagner des artistes aux langages singuliers et contemporains. Ils soutiennent la création d'œuvres pensées en lien avec des territoires et leurs habitant.e.s. À travers les ateliers de pratique encadrés par les artistes en résidence (studio radio ou ateliers photo), notre établissement permet à des jeunes de prendre la parole et d'ouvrir leurs perspectives culturelles ainsi que leurs horizons professionnels.

Avec un soutien fort de l'État, les Ateliers Médicis associent également dans le conseil d'administration l'ensemble des niveaux de collectivités territoriales d'Île-de-France : la Région Île-de-France, la Ville de Paris, le Département de la Seine-Saint-Denis, la Métropole du Grand Paris, l'Établissement Public Territorial Grand Paris-Grand Est, les villes de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil.

3) Publics concernés par le CLÉA

Tous les habitants de Clichy-sous-Bois et Montfermeil sont potentiellement public et acteurs du CLÉA. Les habitants devront être informés et invités à participer aux actions ou, à minima, aux temps de partage des actions menées.

Le CLÉA se donne cependant comme public prioritaire **les jeunes âgés de 12 à 25 ans**.

Le CLÉA est un dispositif qui inclut non seulement des publics et participants mais également des partenaires parmi les structures municipales et associatives locales. Les projets CLÉA sont invités à travailler en particulier avec les structures sociales et culturelles travaillant dans le domaine de l'insertion professionnelle des jeunes. Cependant, toutes les structures locales pourront être sollicitées.

V) MISE EN ŒUVRE DU PROJET

1) Pilotage de la résidence-mission :

Le comité de pilotage se compose des représentants de la Direction régionale des affaires culturelles et des trois partenaires : la Ville de Clichy-sous-Bois, la Ville de Montfermeil et les Ateliers Médicis qui coordonnent le dispositif.

Le comité technique de suivi de la résidence se composera des trois partenaires et de l'artiste ou équipe artistique lorsque sollicité.e.

Pour les partenaires, les référents sont :

Ateliers Médicis

Adeline Préaud

Responsable du Pôle action culturelle et développement des publics

adeline.preaud@ateliersmedicis.fr / 01 58 31 11 00

Ville de Clichy-sous-Bois

Benoît Betchen, Directeur des Affaires culturelles et de l'Espace 93

benoit.betchen@clichysousbois.fr / 01 48 79 48 00

Brigitte Sicard, Directrice adjointe des Affaires culturelles et de l'Espace 93

brigitte.sicard@clichysousbois.fr / 01 48 79 48 00

Ville de Montfermeil

Sabrina Boudin, Directrice des Affaires culturelles et de la Médiathèque

sabrina.boudin@ville-montfermeil.fr / 01 41 70 10 65

Stéphanie Azougarh, Adjointe à la Programmation & Action Culturelle, en charge du Son & Lumière.

stephanie.azougarh@ville-montfermeil.fr

En fonction du projet, le comité technique organisera les rencontres nécessaires avec les partenaires ou interlocuteurs sollicités.

Les partenaires ont pour mission de suivre la résidence-mission, c'est-à-dire :

- d'accueillir et de guider l'artiste résident ;
- de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- d'organiser les rencontres avec les professionnels et partenaires du territoire ;
- d'assurer la mise en œuvre et la coordination des partenariats ;
- d'organiser et suivre la réalisation des actions (mobilisation du public si nécessaire) ;
- d'organiser la communication et la diffusion de la démarche ;
- d'être garant de la cohésion du projet à l'échelle du territoire ;
- d'assurer le suivi technique et administratif de la résidence-mission.

2) Calendrier

a) Sélection des candidatures

27 septembre 2021	Lancement de l'appel à candidatures
28 octobre 2021	Date limite pour l'envoi des dossiers de candidatures
15 novembre 2021	1er comité de sélection sur dossiers des artistes
24 novembre 2021	Audition de 4 artistes ou équipes artistiques pour le choix de deux projets lauréats
Fin novembre 2021	Annonce des résultats

b) Mise en place de la résidence-mission

La durée de cette résidence-mission est de 6 mois. Celle-ci démarre à partir du 1^{er} janvier 2022 et s'étend jusqu'au 30 juin 2022.

c) Engagements de l'artiste ou de l'équipe artistique

L'artiste ou l'équipe artistique s'engage à être pleinement disponible sur la période de résidence. Il/elle doit également participer à la vie locale du territoire et être en immersion pendant au moins 4 à 6 semaines pleines sur cette période.

VI) CONDITIONS MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

Le budget total de la résidence est de 18 000 € TCC comprenant l'allocation de résidence de 12 000 € TCC maximum et les frais de production de 6 000 € TCC minimum.

L'artiste ou l'équipe artistique devra proposer un budget détaillé présentant les différents postes afférents au projet (rémunération, production, diffusion, communication).

Pour accompagner la réussite du projet, les partenaires mettent à disposition, dans un esprit de complémentarité et de concertation :

- un appartement (Montfermeil/Ateliers Médicis) - sous réserve de disponibilité ;
- des salles équipées (Ateliers Médicis, Espace 93) ou semi-équipées (salle des fêtes de Montfermeil) - sous réserve de disponibilité ;
- une contribution technique et matérielle (fournir les fiches techniques *ad hoc*) ;
- la collaboration des équipes ou services des Ateliers Médicis et des Villes (production, coordination, communication, festivité, soutien logistique).

VII) CADRE JURIDIQUE

Une convention de résidence-mission spécifiant les engagements de l'artiste ou de l'équipe artistique en résidence et ceux des entités en charge du pilotage de la résidence-mission est signée avant le début de la résidence.

VIII) COMITÉ DE SÉLECTION ET CRITÈRES

Le comité de sélection est composé des membres du comité de pilotage, ainsi que d'une personnalité invitée choisie pour son expérience dans le champ de la création artistique et/ou son apport scientifique aux questions soulevées par la résidence-mission.

Les critères de sélections sont les suivants :

- Adéquation entre le profil, l'expérience artistique du candidat, le thème de l'appel à candidatures et le cadre spécifique de cette résidence, garantissant la pertinence et la faisabilité du projet proposé ;
- Prise en compte des enjeux de partage et de médiation : ateliers, temps de diffusion auprès des publics, restitution ;
- Prise en compte des enjeux de circulation et de croisement des publics ;
- Expériences en matière d'éducation artistique et culturelle.

La maîtrise des outils numériques est indispensable.

Le permis de conduire et un véhicule disponible sont un avantage.

ÉLÉMENTS A FOURNIR (via formulaire en ligne)

Pour la candidature en ligne sur le site des Ateliers Médicis, les éléments suivants sont à préparer :

1. Une **note d'intention** présentant les axes du projet et les pistes possibles de mise en œuvre de la résidence-mission ;
2. Un **budget prévisionnel** pour les frais de production ;
3. Un **planning organisationnel** ;
4. Un **curriculum vitae** faisant état du parcours, des expériences d'éducation artistique et culturelle ou de projets similaires (dans le cas d'une équipe remettre un CV pour le groupe et pour chacun(e)) ;
5. Un **dossier artistique** présentant la démarche de l'artiste ou de l'équipe et une sélection de ses réalisations passées.

Plus d'informations sur :

www.ateliersmedicis.fr

www.clichy-sous-bois.fr

www.ville-montfermeil.fr

Également sur :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Ile-de-France/Action-territoriale/Education-artistique-et-culturelle>